

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Les super-pouvoirs du lait maternel »

### **1.Organisation du Jeu**

La Société NESTLE® France S.A.S, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy les Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 13/10/2025 à 00h00 au 19/10/2025 à 23h59, heure française inclus, un Jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « Les super-pouvoirs du lait maternel » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.guigoz.fr/jeu-super-pouvoir-lait-maternel>

### **2.Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure parent d'enfant ayant entre 0 à 3 ans à la date de la participation résidant en France métropolitaine (Corse comprise) hors DOM-ROM, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ceux de la société gestionnaire du Jeu et de ceux des entreprises ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et/ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

Lors de la désignation du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

### **3.Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

Site internet de « Guigoz » via l'URL : <https://www.guigoz.fr>

=> header content

Page Instagram de Guigoz : [https://www.instagram.com/laboratoires\\_guigoz](https://www.instagram.com/laboratoires_guigoz)

=>Ceetadel

Page Facebook de Guigoz : <https://fr-fr.facebook.com/guigoz.fr>

=> Ceetadel

Via un email adressé aux Membres du club parlons bébé de Guigoz => digital

#### **4. Dotations mises en jeu**

Sont mis en jeu : 3 coffrets séance photo naissance avec LaShootingBOX , d'une valeur unitaire indicative de 149euros. La séance dure 1h, et le gagnant pourra choisir la ville dans laquelle il effectuera le shooting. Le bon est activable jusqu'au 08/10/2026.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

#### **5. Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant peut :

##### **1. Soit participer via le site « Guigoz.fr »**

Se connecter sur le site <https://www.guigoz.fr>, du 13/10/2025 à 00h au 19/10/2025 à 23h59, heure française inclus, et cliquer sur l'une des bannières présentes sur le site renvoyant vers la page de jeu : <https://www.guigoz.fr/jeu-super-pouvoir-lait-maternel>;

Compléter les trois puzzles proposés sur la page du jeu. Chaque puzzle doit être terminé pour avancer dans le processus de participation

S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (notamment nom, prénom, email, date de naissance de bébé, numéro de téléphone, adresse, code postal et ville) ;

Cocher la case suivante : « Je certifie être majeur, j'ai lu la "Politique des Laboratoires Guigoz sur la protection des données personnelles"

, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans le cadre du Jeu. » ;

Puis valider son inscription ;

La participation sera prise en compte au moment où la personne termine le jeu et son inscription.

## 2. Soit participer via email

Cliquer sur le lien présent dans l'email qu'il aura reçu, l'informant du Jeu, et renvoyant vers la page du jeu : <https://www.guigoz.fr/jeu-super-pouvoir-lait-maternel>

Compléter les trois puzzles proposés sur la page du jeu. Chaque puzzle doit être terminé pour avancer dans le processus de participation

S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (notamment nom, prénom, email, date de naissance de bébé, numéro de téléphone, adresse, code postal et ville) ;

Cocher la case suivante : « Je certifie être majeur, j'ai lu la "Politique des Laboratoires Guigoz sur la protection des données personnelles"

, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans le cadre du Jeu » ;

Puis valider son inscription ;

La participation sera prise en compte au moment où la personne termine le jeu et son inscription.

## **6. Modalités générales**

Le principe du JEU consiste à compléter 3 puzzles dans le temps imparti.

Tous les participants au jeu recevront dans la journée de leur participation un mail leur confirmant leur inscription au tirage au sort (envoyé par Qualifio – pensez à vérifier dans vos courriers indésirables / SPAM).

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée sur toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

### **7.Détermination des gagnants**

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 15 jours à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les participants ayant complété les 3 puzzles et le formulaire électronique conformément au présent règlement. Seuls les participants ayant gagné seront informés par email.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

### **8.Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants seront informés par e-mail envoyé à l'adresse mail indiquée lors de leur inscription dans un délai approximatif de 8 semaines à compter du tirage au sort.

La dotation sera envoyée par voie postale, en suivi, à l'adresse communiquée par le gagnant après confirmation. Si l'adresse e-mail fournie dans le formulaire est incorrecte ou erronée, empêchant toute communication avec le gagnant désigné, un autre participant pourra être tiré au sort, sans que cela n'engage la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ou ne réclame pas sa dotation dans les 3 mois suivants la clôture du Jeu, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

### **9.Acceptation du règlement et accès au règlement**

#### **a.Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### **b.Accès au règlement**

Le présent règlement est consultable à partir du 13/10/2025 au 31/12/2025 sur :

Le site officiel du Jeu : <https://www.guigoz.fr/jeu-super-pouvoir-lait-maternel>

### **10. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

### **11.Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximums après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : « Jeu super-pouvoirs du lait maternel », Nestlé France Service Consommateurs 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy les Moulineaux.

### **12.Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination

par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

### **13. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 6 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur Nestlé. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles ».

». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à : « Jeu super-pouvoirs du lait maternel », Nestlé France Service Consommateurs 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy les Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

### **14. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

 <p>certifié par <b>TOMORRO</b></p>	 <p>certifié par <b>TOMORRO</b></p>	 <p>certifié par <b>TOMORRO</b></p>	 <p>certifié par <b>TOMORRO</b></p>
Isabelle Mazare isabelle.mazare@fr.nestle.com 2025-10-08T14:20:59.000Z	Lisa Meyer lisa.meyer@fr.nestle.com 2025-10-08T13:37:45.000Z	Simone Phuong simone.phuong@fr.nestle.com 2025-10-08T14:01:34.000Z	Marie Raimbourg marie.raimbourg@fr.nestle.com 2025-10-08T13:49:59.000Z